

S.V.P. Signer et nous
retourner cette copie.

Merci REG 322-c

MALLETTE

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

États financiers
Au 31 décembre 2012

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuariat
Syndics et gestionnaires

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participantes du
**Régime de retraite du personnel des CPE
et des garderies privées conventionnées du Québec,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES PRIVÉES CONVENTIONNÉES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Comité de retraite pour les états financiers

Le Comité de retraite est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette
S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 6 juin 2013

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

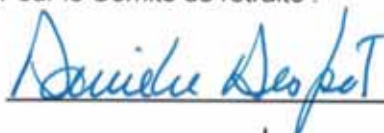
2012

2011

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)	1 014 548 003 \$	849 736 354 \$
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des participantes	4 879 647	4 760 779
Cotisations à recevoir des employeurs	2 896 309	814 568
Revenus de placements à recevoir	5 422 807	2 207 167
Taxes à la consommation à recevoir	1 584 404	994 599
Intérêts et pénalités à recevoir	102 133	73 031
Autres créances à recevoir	76 366	453 706
	14 961 666	9 303 850
ENCAISSE	12 132 165	6 215 692
	1 041 641 834	865 255 896
PASSIF		
CHARGES À PAYER	2 747 252	3 621 233
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 038 894 582	861 634 663
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	1 058 319 000	926 652 000
DÉFICIT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS PAR RAPPORT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	(19 424 418)\$	(65 017 337)\$

Pour le Comité de retraite :

 , Présidente

 , Vice-président

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2012

2011

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Revenus de placements		
Intérêts	8 904 645 \$	7 130 013 \$
Dividendes	9 673 275	7 316 867
Immobiliers	4 000 127	1 719 824
Fonds communs	9 224 842	9 423 052
Placements privés	1 174 150	688 891
	32 977 039	26 278 647
Variations des justes valeurs des placements (note 6)	62 980 678	2 247 286
Cotisations (note 7)		
Participant	54 790 629	52 641 767
Employeurs	59 621 473	57 472 611
	114 412 102	110 114 378
Revenus d'intérêts et pénalités	176 462	174 585
	210 546 281	138 814 896
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Frais d'administration (note 8)	8 666 358	7 677 334
Prestations (note 9)	24 620 004	12 234 755
	33 286 362	19 912 089
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	177 259 919	118 902 807
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice	861 634 663	742 731 856
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice	1 038 894 582 \$	861 634 663 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2012

2011

AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS

Intérêts accumulés sur les prestations
Prestations constituées

60 147 000 \$	51 898 000 \$
96 140 000	101 023 000

156 287 000	152 921 000
-------------	-------------

DIMINUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Prestations versées

24 620 000	12 235 000
------------	------------

AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

131 667 000	140 686 000
-------------	-------------

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE, début de l'exercice

926 652 000	785 966 000
-------------	-------------

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE, fin de l'exercice (note 5)

1 058 319 000 \$	926 652 000 \$
------------------	----------------

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Les employées des CPE, des garderies privées conventionnées du Québec, des bureaux coordonnateurs et de certains autres employeurs participant au Régime sont des participantes admissibles à ce régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le Régime est administré par un Comité de retraite composé, au 31 décembre 2012, de seize membres votants et deux membres non votants. Au 31 décembre 2012, deux postes non votants sont vacants.

Le Régime est assujéti à la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite » du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu du Canada » et il est exempté d'impôt.

Financement

Les actifs du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à assurer la capitalisation des prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participantes et les employeurs cotisent au Régime. L'établissement des cotisations est fixé par le Régime et s'est situé, au cours de l'exercice, à 4,9 % du salaire admissible. La dernière évaluation actuarielle a été produite au 31 décembre 2009 et le rapport à cet effet a été transmis. Elle a été déposée à la Régie des rentes du Québec. Les CPE, les garderies privées conventionnées et les bureaux coordonnateurs doivent cotiser au Régime. Toutefois, une subvention du ministère de la Famille peut être accordée à cette fin.

Rente de retraite

Une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente, sans réduction de sa rente créditée, dès qu'elle a atteint l'âge de 60 ans.

La rente annuelle d'une participante est calculée selon la formule suivante :

- 1,5 % du salaire admissible moyen des cinq meilleures années, multiplié par le nombre d'années de services validés; plus
- Une rente fixe, variant entre 0 \$ et 765 \$, établie en fonction du nombre d'heures de services passés admissibles.

De plus, une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente dès qu'elle a atteint l'âge de 55 ans. La réduction est alors calculée sur la base d'une équivalence actuarielle par rapport à la valeur de celle qu'elle aurait reçue à l'âge de 60 ans.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

Prestations au décès avant la retraite et après la retraite

Au décès d'une participante non retraitée, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause, reçoit un montant forfaitaire correspondant à la valeur des droits acquis au moment du décès.

Au décès d'une participante retraitée, la forme normale de rente est une rente garantie pendant 120 versements mensuels.

Cessation de participation active

À la cessation de participation active, la participante peut, en général, choisir entre une rente différée à 65 ans ou transférer la valeur de ses droits dans un instrument autorisé par la loi.

Indexation

Les rentes de retraite versées ne sont pas indexées.

Les rentes différées sont indexées annuellement, jusqu'à l'âge de 55 ans, à un taux égal au moindre de 50 % de l'augmentation de l'IPC et 2 %. Cette indexation n'est toutefois pas applicable à la rente pour services passés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements et les obligations au titre des prestations de retraite.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que le Comité de retraite ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. La juste valeur des placements est évaluée de la façon suivante :

- Les placements du marché monétaire sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds;
- La juste valeur des autres placements représente la quote-part de la participation du Régime sur chacun des titres ou des fonds et est déterminée à partir de l'évaluation, basée sur l'actualisation des flux monétaires contractuels futurs au taux d'intérêt du marché ou selon une comparaison avec les dernières transactions similaires sur le marché, soumise par chacun des gestionnaires.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime prête des titres, qu'il détient, à des tiers et il reçoit des titres en garantie. Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation conformément aux critères établis.

Le Régime a adopté de manière anticipée les dispositions de l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » de la partie I du Manuel de l'ICCA - Comptabilité.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des revenus

Les revenus de placements, d'intérêts et de pénalités sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs des placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements à la fin de l'exercice.

Les cotisations sont comptabilisées au moment où la rémunération admissible des participantes est versée par les employeurs.

3. PLACEMENTS

	2012	2011
Marché monétaire		
Marché monétaire à court terme		
Acceptations bancaires	384 162 \$	1 256 468 \$
Papiers commerciaux	1 955 082	-
Bons du Trésor	398 984	349 191
Billets provinciaux	1 306 372	6 344 408
Certificats de dépôt au porteur	1 541 981	254 239
Marché monétaire à long terme		
Acceptations bancaires	24 972	-
Unités de fonds	88 419	124 379
	5 699 972	8 328 685
Obligations		
Obligations canadiennes		
Municipales	28 790 515	22 436 258
Autres établissements municipaux	2 652 116	2 653 728
Provinciales	99 558 600	85 675 625
Autres établissements provinciaux	52 781 964	47 414 383
Fédérales	8 157 900	3 256 982
Autres établissements fédéraux	13 129 087	30 305 357
Corporatives	84 900 781	54 390 121
Unités de fonds	-	30 737 170
Obligations américaines		
Fédérales	-	1 586 684
Corporatives	1 308 348	-
Obligations étrangères		
Corporatives	-	32 339
	291 279 311	278 488 647
À reporter	296 979 283 \$	286 817 332 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

	2012	2011
Reporté	296 979 283 \$	286 817 332 \$
Actions		
Actions privilégiées étrangères - par secteur d'activité		
Énergie	-	563 970
Services aux collectivités	833 500	1 191 608
	833 500	1 755 578
Actions ordinaires canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 813 570	2 043 379
Industrie	5 413 875	4 159 662
Consommation discrétionnaire	2 522 113	1 503 482
Biens de consommation de base	655 662	478 670
Énergie	4 872 416	4 363 462
Finance	2 156 002	1 875 584
Santé	171 052	380 190
Technologie de l'information	1 493 164	926 552
Services aux collectivités	1 518 972	1 184 319
Units/iShares	754 655	1 209 566
Autres	792 798	607 198
Unités de fonds	142 743 582	112 939 692
	165 907 861	131 671 756
Actions ordinaires américaines - par secteur d'activité		
Matériaux	2 106 259	-
Industrie	22 725 736	6 027 735
Télécommunications	9 851 831	6 871 681
Consommation discrétionnaire	19 129 378	13 408 532
Biens de consommation de base	7 085 334	8 080 843
Énergie	12 328 725	8 942 257
Finance	21 830 041	18 300 880
Santé	11 443 040	9 789 626
Technologie de l'information	10 534 743	9 696 308
Services aux collectivités	7 809 358	12 776 999
Units/iShares	6 158 831	3 894 980
Autres	-	645 546
	131 003 276	98 435 387
À reporter	594 723 920 \$	518 680 053 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

	2012	2011
Reporté	594 723 920 \$	518 680 053 \$
Actions		
Actions ordinaires étrangères - par secteur d'activité		
Matériaux	3 732 777	2 633 325
Industrie	39 618 236	26 464 730
Télécommunications	6 243 481	5 871 810
Consommation discrétionnaire	9 892 656	6 135 346
Biens de consommation de base	9 450 295	8 542 815
Énergie	7 421 495	7 356 674
Finance	25 098 001	18 496 978
Santé	2 238 031	1 944 432
Technologie de l'information	4 124 714	4 252 714
Services aux collectivités	14 920 941	13 641 496
Units/iShares	4 644 247	4 216 844
Autres	8 023 707	2 610 855
Unités de fonds	163 038 680	131 236 770
	298 447 261	233 404 789
Autres		
Autres placements canadiens		
Divers droits/Bons de souscriptions	1 935	-
Dépôt à vue	7 498 509	14 001 226
Unités de fonds - dépôt en participation ¹	113 305 201	82 453 126
Autres placements étrangers		
Divers droits/Bons de souscriptions	-	637 105
Titres immobiliers	571 177	560 055
	121 376 822	97 651 512
	1 014 548 003 \$	849 736 354 \$

¹ Les unités de fonds du dépôt en participation se détaillent comme suit :

	2012	2011
Unités de participation du portefeuille spécialisé		
Immeubles	40 %	42 %
Infrastructures	16	10
Placements privés	44	48
	100 %	100 %

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - L'évaluation à partir des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - L'évaluation à partir des données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque événement de marché sur le titre. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au moment du transfert.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	1 705 356 \$	3 994 616 \$	-	5 699 972 \$
Obligations	190 512 567	100 766 744	-	291 279 311
Actions	290 409 637	305 782 261	-	596 191 898
Autres	571 177	113 305 201	7 500 444	121 376 822
	483 198 737 \$	523 848 822 \$	7 500 444 \$	1 014 548 003 \$
	2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	6 693 599 \$	1 635 086 \$	-	8 328 685 \$
Obligations	181 638 429	96 850 218	-	278 488 647
Actions	221 091 048	244 176 462	-	465 267 510
Autres	560 055	82 453 126	14 638 331	97 651 512
	409 983 131 \$	425 114 892 \$	14 638 331 \$	849 736 354 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	Solde d'ouverture au 31 décembre 2011	Achats	Ventes	Total des variations des justes valeurs comptabilisées au cours de l'exercice	Solde de clôture au 31 décembre 2012	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 31 décembre 2012
Autres	14 638 331 \$	38 930 991 \$	(45 913 315)\$	(155 563)\$	7 500 444 \$	(111)\$

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite », le Comité de retraite est doté d'une politique de placement, dans le but d'effectuer la gestion de son capital, qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

L'objectif principal qui sous-tend la politique de placement est d'assurer que l'actif du Régime ainsi que les cotisations prévues soient investis de manière prudente afin qu'ils suffisent à satisfaire aux engagements du Régime quand arrive leur date d'échéance.

Comme il est prévu dans la politique de placement adoptée par le Comité de retraite, celui-ci vise à obtenir un taux de rendement maximum pour le Régime, tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié. Pour ce faire, le Comité de retraite a adopté une gestion active pour la plupart de ses actifs. Le Comité de retraite a confié plusieurs mandats à des gestionnaires professionnels de régimes de retraite.

La répartition d'actifs entre les différentes catégories d'actifs est gérée de façon passive et fait l'objet de rééquilibrages périodiques par l'entremise des flux financiers mensuels ou de transferts entre les comptes des gestionnaires. La répartition cible, les limites de répartition d'actifs ainsi que les paramètres d'évaluation de chaque gestionnaire sont définis à l'intérieur de leur mandat de gestion respectif.

Chaque gestionnaire, ayant une approche de gestion active, choisit les titres qui présentent le meilleur potentiel de rendement pour produire un rendement supérieur à celui de l'indice de référence. Ces choix de titres s'effectuent dans chacune des catégories d'actifs confiés au gestionnaire et selon les paramètres de son mandat.

Chaque gestionnaire, ayant une approche de gestion indicielle, choisit les titres afin de minimiser les écarts de reproduction du rendement de l'indice de référence. Ces choix de titres s'effectuent dans chacune des catégories d'actifs confiés au gestionnaire et selon les paramètres de son mandat.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les instruments financiers autorisés sont énumérés dans la politique de placement et dans les mandats de gestion de chacun des gestionnaires. Ces mandats décrivent les instruments financiers autorisés pour chaque catégorie d'actifs. Tout nouveau programme d'un gestionnaire utilisant les produits dérivés devra être approuvé au préalable par le Comité de retraite sur recommandation du Comité de placement.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements et des créances.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories d'actifs :
 - Titres à court terme : 0 %; 20 %,
 - Obligations gouvernementales : 14 %; 34 %,
 - Obligations corporatives : 0 %; 10 %,
 - Actions canadiennes : 4 %; 24 %,
 - Actions nord-américaines à petite capitalisation : 0 %; 8 %,
 - Actions mondiales : 12 %; 32 %,
 - Actions de marchés émergents : 0 %; 8 %,
 - Infrastructures directes : 0 %; 8 %,
 - Titres d'infrastructures mondiales : 0 %; 8 %,
 - Titres immobiliers mondiaux : 0 %; 8 %,
 - Immobilier : 0 %; 8 %,
 - Placements privés : 0 %; 8 %;
- Une cote de crédit minimale de R-1 de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent pour les titres des corporations canadiennes à court terme;
- Une cote de crédit minimale de BBB de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent lors de l'achat d'obligations gouvernementales canadiennes;
- Une cote de crédit minimale de A lors de l'achat d'obligations gouvernementales étrangères de pays du G-7 ou d'organismes supranationaux;
- Des limites maximales pour la pondération des actions de chaque secteur du S&P/TSX plafonné dans le portefeuille d'actions canadiennes :
 - Moins de 20 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : +/-15 % du poids dans l'indice plafonné,
 - De 20 % à 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -20 % à 10 % par rapport au poids dans l'indice plafonné,
 - Plus de 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -25 % à 5 % par rapport au poids dans l'indice plafonné;

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

- Une répartition du portefeuille d'actions canadiennes entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de sept secteurs du S&P/TSX plafonné;
- Des limites maximales pour la pondération d'un titre dans le portefeuille d'actions canadiennes :
 - Moins de 5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 10 % du poids de l'indice plafonné,
 - De 5 % à 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 200 % du poids de l'indice plafonné,
 - Plus de 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 15 % du poids de l'indice plafonné;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans les titres de compagnie dont le gestionnaire détient, au nom de l'ensemble de ses clients, plus de 15 % de la capitalisation boursière disponible aux investisseurs;
- Une capitalisation boursière inférieure à 3 000 000 000 \$ US à la date d'achat de tout titre américain à petite capitalisation;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 25 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions américaines à petite capitalisation dans des titres à capitalisation boursière supérieure à 3 000 000 000 \$ US;
- Une capitalisation boursière inférieure à 0,15 % de la capitalisation boursière totale de l'indice S&P/TSX à la date d'achat de tout titre canadien;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions canadiennes à petite capitalisation dans des titres dont la capitalisation boursière dépasse 0,15 % de la capitalisation boursière totale de l'indice S&P/TSX;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre;
- Une répartition du portefeuille d'actions mondiales entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de six secteurs du MSCI-Monde;

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

- Une limite pour la pondération de chaque secteur dans le portefeuille d'actions mondiales du moins élevé de :
 - 30 % et,
 - le plus élevé de :
 - ▶ la pondération de ce secteur dans l'indice MSCI-Monde plus 12 %,
 - ▶ 15 %;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 5 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre de fiducie de revenu immobilière américaine;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de titres d'infrastructures mondiales dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de placements immobiliers dans un même titre;
- Une cote obligataire d'au moins A+ de l'institution financière émettant des produits dérivés établie par l'agence d'évaluation du crédit Standard & Poor's et/ou AA de Dominion Bond Rating Service;
- Une garantie par un collatéral, constitué de placements hautement liquides, représentant en tout temps au moins 102 % de la valeur du prêt pour les prêts de titres.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille à revenu fixe

	2012	2011
AAA	26 225 092 \$	53 113 924 \$
AA	73 478 908	74 345 400
A	169 452 428	128 327 387
BBB	19 005 086	20 354 807
B	1 812 477	1 142 778
Non cotées	1 305 320	1 204 351
	291 279 311 \$	278 488 647 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Aux 31 décembre 2012 et 2011, l'échéance des obligations (excluant les fonds communs d'obligations totalisant 30 737 170 \$ en 2011) se détaille comme suit :

			2012
5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
35 719 560 \$	17 454 815 \$	238 104 936 \$	291 279 311 \$
			2011
5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
43 400 778 \$	14 007 089 \$	190 343 610 \$	247 751 477 \$

Le risque auquel est exposé le Régime en raison de la concentration de crédit des créances est limité. Le risque de non-recouvrement des cotisations des participantes est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent d'un grand nombre d'employeurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participantes et des employeurs, et en investissant dans des titres liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration. L'exposition au risque de liquidité est faible puisque les placements peuvent être convertis en liquidités en tout temps.

Les charges à payer du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2012, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les titres d'emprunts auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 37 322 000 \$ (2011 - 30 901 000 \$), et toutes choses étant égales, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime effectue des placements en devises et une proportion de 31,8 % (2011 - 28,0 %) des placements est investie en devises étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations du taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2012, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 32 137 000 \$ (2011 - 23 767 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

c) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2012, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 59 619 000 \$ (2011 - 46 528 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

La valeur actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite a été calculée, par les actuaires de la firme Aon Hewitt, au moyen de la méthode de répartition des prestations avec projection des salaires et selon les hypothèses sélectionnées dans le cadre de la dernière évaluation actuarielle sur la base de capitalisation. La valeur actuarielle a été établie au 31 décembre 2009 puis a été extrapolée aux 31 décembre 2011 et 2012 à l'aide des flux financiers réels. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au plus tard au 31 décembre 2012.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle de l'obligation du régime à prestations déterminées tiennent compte des prévisions concernant la situation à long terme du Régime. L'ensemble des hypothèses utilisées est présenté à l'annexe C du rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009. Les hypothèses actuarielles les plus significatives utilisées pour l'évaluation de 2009 et les extrapolations de 2011 et 2012 sont les suivantes :

Intérêt	6,25 %
Inflation	2,25 %
Augmentation salariale	2,25 % pendant 4 ans et 2,75 % par la suite

6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2012	2011
Gains réalisés	25 787 097 \$	8 561 658 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s	37 193 581	(6 314 372)
	62 980 678 \$	2 247 286 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

7. COTISATIONS

Les cotisations versées au cours des deux exercices sont les suivantes :

	2012	2011
Participant		
Cotisations d'exercice pour services courants	54 790 629 \$	52 641 767 \$
Employeurs		
Cotisations d'exercice pour services courants	54 790 629 \$	52 641 767 \$
Cotisations d'équilibre pour amortir le déficit	4 830 844	4 830 844
	59 621 473 \$	57 472 611 \$

Les participantes ont payé une cotisation de 4,9 % de leur salaire admissible.

Les employeurs ont, quant à eux, payé une cotisation égale à la part de la cotisation d'exercice déterminée par l'évaluation actuarielle, soit 4,9 % du salaire admissible des participantes à leur emploi, plus une quote-part des cotisations d'équilibre requises pour amortir le déficit actuariel du Régime.

Une subvention du ministère de la Famille est accordée aux CPE, aux garderies privées conventionnées et aux bureaux coordonnateurs afin de compenser l'ensemble des cotisations que ceux-ci doivent payer au Régime.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent comme suit :

	2012	2011
Honoraires d'administration impartis	4 096 449 \$	3 846 440 \$
Honoraires de gestion des placements	3 132 401	2 572 388
Honoraires de services-conseils en gestion d'actifs	134 772	168 227
Honoraires du fiduciaire	337 304	452 928
Honoraires d'audit	41 289	45 681
Honoraires légaux	14 304	33 003
Bureau de la retraite	202 835	159 600
Bulletins d'information	158 905	73 926
Droits payés à la Régie des rentes du Québec	100 000	100 000
Assurances	106 372	91 165
Autres frais d'administration	341 727	133 976
	8 666 358 \$	7 677 334 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

9. PRESTATIONS

Les prestations se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prestations de retraite	5 569 323 \$	4 011 340 \$
Cessations de participation active	17 810 536	7 350 428
Décès	1 181 827	855 433
Cessions de droits	58 318	17 554
	<u>24 620 004 \$</u>	<u>12 234 755 \$</u>

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.